



## Compte Rendu Comité de Quartier du Coteau du 15 octobre 2018

**Pour la municipalité** : Camille Vielhescazes (1<sup>er</sup> adjoint) et Robert Orusco (conseiller municipal référent),  
Juliette Papazian (7<sup>ème</sup> adjoint Prévention, Sécurité et tranquillité publique)  
Jean Paul Notte (Prévention / Sécurité), Charlotte Guilhou (Mission Participation Citoyenne)

### I. Présentation et Echanges avec les habitants :

Accueil des nouveaux cachanais et présentation des demandes et suggestions. De nouveau, de nombreux sujets ont tourné autour de la circulation sur le Coteau, le stationnement et la verbalisation. Il a été également évoqué la question du défaut d'entretien de parcelles privée (face au 41 sentier des Sablons), ou publique (15bis Bd de la Vanne), mais aussi l'inquiétude de plusieurs riverains directement impactés par le projet à venir de « Montée au Vignes » (rue de la Citadelle / impasse des Garennes).

### II. Parlons de Cachan ensemble

Présentation du projet « Parlons ensemble de Cachan » par Mme Guilhou. L'objectif est d'associer le plus grand nombre de Cachanais à la réflexion sur l'avenir de leur commune. C'est également l'occasion de proposer des projets que les Cachanais souhaitent voir réaliser. 8 rencontres publiques sont ainsi organisées sur 2 mois, avec comme point d'orgue l'organisation d'une soirée de restitution le 12 décembre 2018, durant laquelle la Maire et les élus de la ville présenteront leurs enseignements et les décisions qu'ils pourront prendre à l'issue de cette concertation. Pour plus d'info, voir : <http://www.ville-cachan.fr/cachan-citoyenne/parlons-ensemble-de-cachan>.

### III. Travaux d'enfouissement réseaux Blum / Vanne

Projet prioritaire pour la municipalité de terminer le boulevard de la Vanne coté nord, ainsi que l'enfouissement des réseaux sur tout le secteur.

A ce jour, nous sommes dans l'attente de la décision et du déblocage des fonds du territoire.

### IV. Travaux « Montée aux Vignes »

Aménagement du Prolongement de la Rue Cousté vers la Citadelle. Un manque de concertation avec les riverains a été déploré et la mairie nous a mis en réponse :

Des ateliers de travail ont été organisés, les projets de faisabilité écoutés et discutés.

Une structure légère sera adoptée en raison des canalisations en sous-sol, et une montée en pente par palier. Le cabinet d'architecte en charge du dossier est dans la phase d'ajustement du projet en raison des contraintes techniques qui nécessitent encore des sondages géotechniques.

Une présentation sera organisée fin 2018, après concertation avec les riverains directement impactés (rue de la Citadelle et impasse des Garennes) avant finalisation du projet. Le premier coup de pioche est prévu pour le printemps 2019

### V. Stationnement à Cachan

Présentation de Mme Juliette Papazian. Il est prévu de relancer la concertation par la création d'un comité ad hoc par comité de quartier (« commission stationnement ») pour étudier les différentes solutions d'amélioration possible. Ainsi, il y aura une globalisation des problématiques avec extension sur gare et différents parkings de la ville : Sens de la circulation, Signalétique, Limite de Stationnement, Zone de stationnement, etc. L'objectif est de pouvoir formuler des propositions d'actions pour le début de l'année prochaine (prochain Comité de quartier).

A noter : Le Bld de la Vanne dépend du territoire. Pour la rue du Lunain, il est d'ores et déjà acté : le passage total en zone 30, l'interdiction aux véhicules > à 3,5t, la mise en place d'un stop au croisement avec le Bld de la Vanne.

### VI. Vélib

L'installation d'une station Vélib n'impactera en aucun cas les zones de stationnement résidentiel sur le Coteau.

Il est prévu de l'installer sur le boulevard de la Vanne (surface gazonnée).

### VII. Projets immobiliers

Un travail actif a été mené par la municipalité avec les riverains.

#### **10-12 rue des Vignes - Projet Chatelain** :

il est question de toits végétalisés afin de diminuer l'effet de serre dans le centre.

1er projet est refusé par les bâtiments de France et la mairie.

2ème projet est actuellement en discussion avec la mairie. Il est en phase d'instruction.

Le P.L.U. a été voté en 2010, une négociation est menée avec les promoteurs

#### **Projet Felix Chopin-Sier Harmand** :

Il y a eu assignation de la part des riverains envers le promoteur. Un protocole d'accord est en cours actuellement.

Il y a quelques avancées, le 2ème projet est moins massif. Une petite partie de toits végétalisés est à l'étude.

Remerciements à la mairie pour l'écoute apportée aux doléances des riverains.

#### VIII. [Non à la fermeture de la poste de la plaine](#)

Demande de mobilisation de tous pour empêcher la fermeture de la Poste de la Plaine et pour conserver un service public dans ce quartier. Des rassemblements se sont organisés et des pétitions circulent pour défendre le bureau de Poste et les services qu'il propose et qui sont essentiels pour la survie de ce quartier (comme l'existence du seul DAB de la Plaine, qui est dans ce bureau de Poste).

#### IX. [Terrain au-dessus de la fontaine couverte](#)

La demande de l'association des jardins partagés pour entretenir cette parcelle de terrain devra être formalisée selon les procédures habituelles avec la mairie.

#### X. [Travaux du Grand Paris sur le Panorama](#)

Une réunion d'information débat est organisée par la Société du Grand Paris.

Cette présentation sera suivie d'un temps d'échange.

Cette réunion s'est tenu au **Groupe Scolaire du Coteau** 36, rue des Vignes Cachan.

De manière plus générale, la représentation du Comité de quartier du Coteau au COSU (Comité de suivi du chantier), à Villejuif, est relancée (avec la désignation de 2 représentants pour les prochain COSU, 1 par Gare, Villejuif et Arcueil-Cachan)

#### XI. [Frelons asiatiques et Pyrale du buis](#)

Un nid de frelons asiatiques repéré sur le domaine public doit être signalé à la mairie.

Si dans le domaine privé, faire intervenir un professionnel et éviter de le faire soi-même.

Les frelons peuvent présenter un danger en cas d'agression (ils sont classés « danger sanitaire » de niveau 2 sur une échelle qui en compte 3). Les interventions sont en augmentation depuis 2016.

Si vous repérez des frelons asiatiques, signalez-le à l'inventaire National du Patrimoine Naturel pour le recensement de l'espèce sur le territoire (<http://frelonasiatique.mnhn.fr/signaler/>)

Enfin, à noter que le décret n°2017-595 du 27 avril 2017 (relatif au contrôle et à la gestion de l'introduction et de la propagation de certaines espèces animales et végétales) permet la mise en œuvre en droit français du Règlement Européen 2016/1141 du 13 juillet 2016 en introduisant dans le Code de l'environnement les articles R.411-46 et R.411-47. Ces articles désignent le préfet du département comme étant l'autorité compétente pour procéder ou faire procéder à la destruction des frelons asiatiques, il lui impose également de préciser, par arrêté, les conditions de réalisations des opérations de destruction des nids de frelons asiatiques tant sur les domaines publics, que **privés**. On pourrait donc en déduire que la prise en charge de cette destruction, sur le domaine privé, serait à la charge de la préfecture. Toutefois, à ce jour, le Préfet du Val de Marne ne semble pas encore avoir pris cet arrêté qui permettrait alors d'affirmer cette prise en charge. A suivre donc.

[Pyrale du buis](#) : il est important de traiter 3 fois dans l'année avec un bactéricide : Bacille de Thuringe de mai à octobre

#### XII. [Descente aux lampions 2018](#)

La descente aux lampions est organisée par le comité inter quartier et aura lieu en date du 15 décembre

#### XIII. [Réseaux sociaux de quartiers](#)

Penser aux différents réseaux sociaux de quartiers. Nextdoor et mesvoisins.fr

Les réseaux permettent d'enrayer la solitude, de communiquer avec son quartier, apporte de la convivialité et une entraide sociale

#### XIV. [Abandon progressif des comptes-rendus papier](#)

##### Pour information

La diffusion des comptes-rendus papier s'arrêtent.

Pour continuer à les recevoir, merci de nous communiquer votre adresse mail.

Coordonnées de votre comité de quartier : [coqcot@gmail.com](mailto:coqcot@gmail.com)

Les comptes rendus restent accessibles sur la page dédiée au comité de quartier du site de la ville ou sur le blog de notre comité de quartier : <http://www.cdq-coteau-cachan.fr/>

---

La présentation complète de cette réunion est disponible sur le blog du comité de quartier dans la rubrique « Présentation des réunions ».

Rendez-vous donc sur le Blog de votre comité de quartier : [www.cdq-coteau-cachan.fr](http://www.cdq-coteau-cachan.fr)

Pour contacter le comité de quartier, par courrier : 17 rue des Vignes,  
par email : [coqcot@gmail.com](mailto:coqcot@gmail.com)

Faites-nous part de vos remarques, de vos suggestions.  
Joindre une ou deux photos pour illustrer votre propos.

Nom.....Prénom.....Email.....

Suggestions : .....